



RAPPORT ANNUEL 2002



Assemblée Générale Ordinaire

du 26 juin 2003

<i>Le Mot du Président</i>	3
<i>Le Conseil d'Administration</i>	5
<i>Les Mandats d'Administrateurs</i>	6
<i>Le Comité Exécutif</i>	6
<i>Délégué Général de la SNCM</i>	6
<i>Le Comité de Direction</i>	6
<i>Les Chiffres-clés</i>	7
<i>L'activité passagers et véhicules</i>	9
<i>L'activité fret</i>	13
<i>Les activités annexes</i>	14
<i>Les ressources humaines</i>	15
<i>La SNCM et la Corse</i>	17
<i>L'entretien de la flotte</i>	18
<i>Sécurité et environnement</i>	19
<i>Les investissements</i>	20
<i>Les principales filiales d'exploitation</i>	21
<i>Les comptes de l'exercice</i>	24
<i>Comptabilité générale</i>	ANNEXE I
<i>Comptes consolidés</i>	ANNEXE II

Le Mot du Président

2002 a été l'année du repositionnement de la SNCM. Le Projet Industriel de la Compagnie est entré en application, prenant en compte les effets du nouveau contrat de délégation du Service Public conclu avec la Collectivité Territoriale de Corse. La SNCM a su correctement résister au développement de la concurrence et à la forte baisse de ses ressources publiques.

Le 1^{er} janvier 2002, le nouveau contrat de Service Public pour la desserte maritime entre Marseille et la Corse est entré en vigueur pour cinq ans.

Les liaisons Marseille-Corse sont demeurées quantitativement stables, mais la desserte Nice-Corse a été allégée et celle de Toulon-Corse très fortement réduite.

Ces deux dernières dessertes sont en effet désormais placées hors contrat de Service Public et totalement ouvertes à la concurrence. Cette situation nouvelle s'est traduite par un trafic passager en retrait d'environ 9 %, conforme à nos prévisions.

Parallèlement, nous avons engagé de façon déterminée notre stratégie de développement sur le Maghreb et en particulier sur l'Algérie.

Les liaisons Marseille-Alger ont été nettement renforcées et les résultats obtenus avec plus de 30 % de croissance ont répondu à nos attentes.

De plus, mettant à profit la disponibilité du "NGV ASCO", la SNCM a exploité, à titre expérimental, une liaison estivale Espagne-Algérie (Almeria-Ghazaouet). Les résultats obtenus (plus de 28 200 passagers transportés) ont montré notre capacité à prendre place sur un nouveau marché.

Enfin, les liaisons Marseille-Tunis ont été quantitativement et qualitativement renforcées avec la mise en ligne du "MEDITERRANEE" fin juin. Il en est résulté une hausse de plus de 7 % du trafic passagers sur cette liaison.

2002 aura aussi marqué la relance des activités touristiques avec l'élaboration et la mise en place de nos produits "Croisières et Découvertes" et "Cap Affaires". La SNCM dispose des outils et du savoir-faire pour organiser congrès et croisières courtes. Le "NAPOLEON BONAPARTE" et le "DANIELLE CASANOVA" sont en effet bien dimensionnés pour ce type de prestations.

Si le programme de croisières n'a été lancé qu'en 2003, l'offre "Cap Affaires", portant sur le tourisme d'affaires, a enregistré des résultats encourageants dès 2002. Ainsi, Le "NAPOLEON BONAPARTE" a été affrété en mars par l'Agence du Tourisme Corse pour l'accueil et l'hébergement des participants au salon professionnel Sud Tourisme et le "DANIELLE CASANOVA" a été retenu pour l'organisation d'un important pèlerinage à Rome.

Quant à notre flotte, elle a franchi en 2002 des étapes importantes de son renouvellement, en application du Projet Industriel qui prévoit la cession de quatre navires et l'acquisition de deux navires neufs. Deux navires anciens ont été vendus en 2002 ("NAPOLEON" et "MONTE RODONDO"), un troisième ("LIBERTE") étant cédé au tout début de 2003 et "DANIELLE CASANOVA", croisière ferry de haut niveau est entré dans notre flotte en juin.

Afin de créer les conditions d'un équilibre économique durable de la SNCM, les programmes d'amélioration de l'efficacité économique de l'entreprise ont été engagés. Les consommations intermédiaires (hors leasing) qui représentent annuellement plus de 150 M€, ont connu une baisse de près de 3 %.

Les organisations du travail des services à terre ont été revues et la baisse des effectifs mise en œuvre en conséquence. Les négociations avec les personnels navigants, visant à la modernisation des pratiques de l'entreprise et à l'amélioration de sa productivité ont été entreprises. Portant sur un champ très large et revisitant des accords nombreux et ancrés, elles nécessitent du temps et de la confiance mutuelle. Leur aboutissement est une condition majeure du redressement de la SNCM.

L'année 2002 aura également été marquée par un dialogue riche et intense entre la SNCM, l'Etat et la Commission Européenne dans le cadre de l'instruction par cette dernière de notre demande de recapitalisation. Le soutien de l'Etat à la Compagnie a été total et constant et a permis au dossier de progresser en vue d'une conclusion qui devrait intervenir mi-2003.

Dans ce contexte en évolution, nos résultats ont été conformes à nos attentes et le tableau de marche a été respecté. Si le résultat courant 2002 de la SNCM reste négatif à hauteur de 5,8 M€, ce qui est proche du résultat 2001, son analyse nécessite la prise en considération de deux données financières importantes. Il convient de rappeler que, par rapport à 2001, les concours publics à la SNCM ont baissé de 11,5 M€ (en euro courant). D'autre part, l'Etat n'a pas été en situation de procéder à la totalité des remboursements de charges prévus. Il en est résulté, par rapport à nos prévisions 2002, un manque de ressources d'environ 6 M€, soit un montant voisin de notre déficit en résultat courant.

Nous pouvons donc considérer, à fin 2002, que la SNCM est bien sur la trajectoire économique et financière de son Projet Industriel. Notre projet industriel trace la voie du redressement de l'Entreprise et donne une référence à nos actions et nos efforts. Ces derniers commencent à porter leurs fruits. Il nous reste encore du chemin à parcourir, notamment pour mieux maîtriser nos charges. Il est de notre responsabilité de continuer dans cette voie qui doit donner confiance à nos clients, à nos partenaires et à la collectivité.

Pierre VIEU,
Président du Conseil d'Administration

Conseil d'Administration et Actionariat

au 31 décembre 2002

PRÉSIDENT

M. Pierre VIEU *Président du Conseil d'Administration*

ADMINISTRATEURS

COMPAGNIE GENERALE MARITIME & FINANCIERE *Représentée par M. Georges MARAIS
Président de la C.G.M.F.*

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS *Représentée par Claire DREYFUS CLOAREC
Directrice Economie et Finances de la SNCF*

M. Emile ARRIGHI de CASANOVA *Président honoraire du Conseil Economique et Social*

M. César BALDERACCHI *Président du SNAV*

M. François OLLANDINI *Groupe Olandini*

M. Sixte UGOLINI *Ancien Bâtonnier de Marseille*

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR DÉCRET

M. Laurent GARNIER *Chef du Bureau Transports - Direction du Budget*

M. Jean-Yves LECLERCQ *Chef du Bureau Energie, Transport, Urbanisme
Direction du Trésor*

M. Gérard SYLVESTRE *Inspecteur Général de l'Équipement - Chargé de Mission*

ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE PERSONNEL

M^{lle} Christiane AVALLONE *Chef Section Intégration de Systèmes*

M. Joseph BAGHIONI *SNCM Ajaccio - Agent de quai - Service Exploitation Fret*

M. Jean-François COTI *Marin - Division Armement*

M. Jean-Claude FEUILLARADE *Second polyvalent - Division Armement*

M. Patrick OHEIX *Chargé d'études - Division Fret*

CONTRÔLEURS D'ÉTAT

M. Jacques BATAIL *Service du Contrôle d'Etat*

M. Thierry ZIMMERMANN *Service du Contrôle d'Etat*

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

M. Alain GILLE *Directeur du Transport Maritime, des Ports et du Littoral*

COMMISSAIRE ADJOINT DU GOUVERNEMENT

M. Michel MEYNET *Direction du Transport Maritime, des Ports et du Littoral*

COMMISSAIRES AUX COMPTES

M^{me} Christine BLANC-PATIN *Ernst & Young Audit*

M. Gérard QUILLET *Deloitte Touche Tohmatsu Audit*

SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'ENTREPRISE

M. Bernard MARTY *Secrétaire du C.E. SNCM*

Le capital de la SNCM est composé de 1.150.000 actions pour un montant total de 17.531.636,98 €. 919 994 actions, soit 80 %, sont détenues par la CGMF, Société Anonyme elle-même détenue à 100 % par l'Etat français, et 229.999 actions, soit 20 %, par la SNCF.

Mandats d'Administrateurs au 31 décembre 2002

(loi NRE du 15 mai 2001)

ADMINISTRATEURS MANDATS

M. Pierre VIEU Président	Administrateur CMN Administrateur CCM (Représentant légal SNCM) Membre Conseil de Surveillance de SUDCARGOS (SNCM) Administrateur CGMF (personnalité qualifiée)
M. César BALDERACCHI	Président du SNAV, Administrateur SIAV Administrateur SNAV Communication Administrateur Voyages WASTEELS
M. Jean-François COTI Administrateur élu	Administrateur élu au sein de la CGMF
M ^{me} Claire DREYFUS CLOAREC Représentant la SNCF	Administrateur GEODIS Administrateur SNCF Participations Administrateur et Vice-Président d'EUROFIMA Gérant de Financière SYSTRA Administrateur de REG, de SEFERGIE, de SLIVARENTE
M. Laurent GARNIER Administrateur nommé par décret	Administrateur de SANEF, de SFTRF (Sté Française du tunnel routier de Fréjus), de SAPRR, de ATMB
M. Jean-Yves LECLERCQ Administrateur nommé par décret	Administrateur des sociétés : SANEF, AREA, SFTRF Administrateur Etablissements publics : RFF, VNF, Autoroutes de France, Syndicat des Transports d'Ile de France, EPASA (Etabt public d'aménagement Seine-Arche), AFTRP
M. Georges MARAIS Représentant la CGMF	Président de la CGMF Président de la CGMF IMMOBILIERE Administrateur de la CMN Contrôleur de Gestion du GIE Dragage Ports
M. Patrick OHEIX Administrateur élu	Administrateur élu au sein de la CGMF
M. Gérard SYLVESTRE Administrateur nommé par décret	Administrateur SA HLM "Résidence, le Logement du Fonctionnaire"

Comité Exécutif de la SNCM au 24 avril 2003

M. Pierre VIEU	Président Directeur Général
M. Joseph MOULIN	Directeur Général Délégué
M. Laurent TERRIS	Directeur Général Adjoint Activités, Economie et Finances
M. Michel BALSAN	Directeur des Ressources Humaines
M. Pierre MARCY	Directeur de la Clientèle et de la Communication
C ^{dt} Alain AUZANNEAU	Directeur de la Division Armement

Délégué Général de la SNCM au 24 avril 2003

M. Jean-Loup BERTRET	Délégué Général aux Développements, Filiales et Participations
----------------------	---

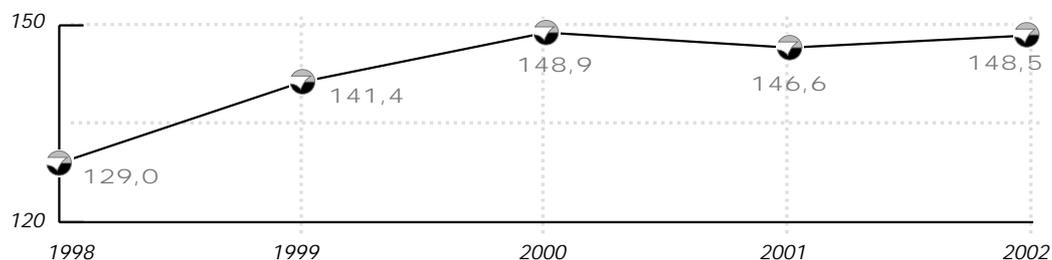
Comité de Direction de la SNCM au 24 avril 2003

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF et Délégué Général ainsi que :

M. Edmond BOZIAN	Directeur des Services à Bord et de la Qualité
M. Gérard CAMPANA	Directeur des Affaires Générales et Juridiques
M. Raymond DUSSERT-VIDALET	Directeur Technique
M. Denis GOMBERT	Directeur des Systèmes d'Information
M. Renaud du JONCHAY	Directeur de l'Agence de Marseille et de la Coordination des Agences et des Agents portuaires
M. Robert MOULY	Directeur du Pôle Maghreb
M. Lucien PARIGGI	Directeur du Pôle Corse
M. Don César TRISTANI	Directeur Régional pour la Corse
M ^{me} Brigitte DEVICTOR	Responsable du Service Communication
M. Patrick MAUREAU	Responsable des Comptabilités et de la Trésorerie
M. Jean-François ROSSIGNOL	Responsable Sécurité Environnement

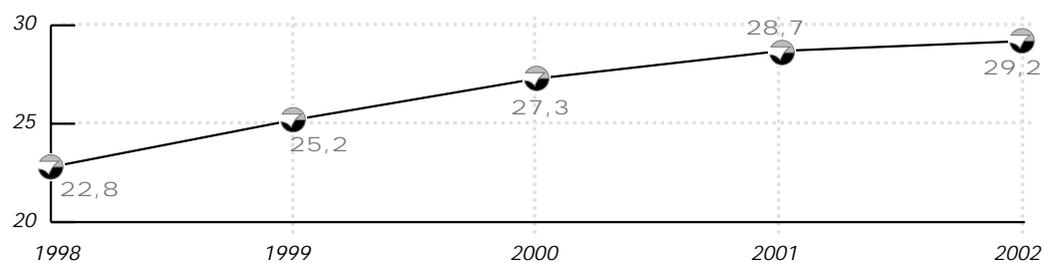
Les chiffres-clés (Comptes SNCM SA)

CHIFFRE D'AFFAIRES PASSAGES* TOUS RÉSEAUX en Millions d'Euros

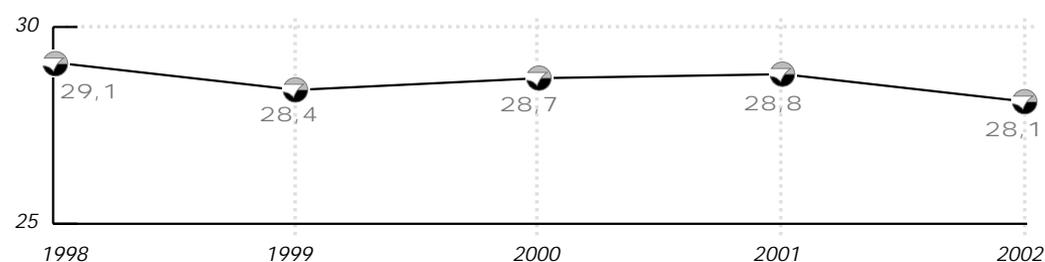


* Inklus les recettes passages, véhicules, hôtellerie à bord et bagages.

CHIFFRE D'AFFAIRES FRET TOUS RÉSEAUX en Millions d'Euros

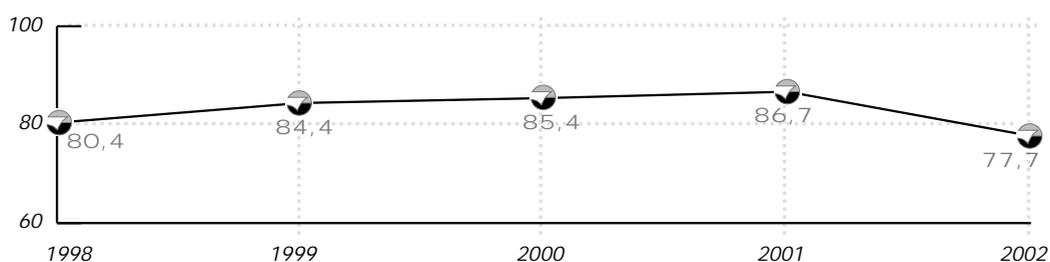


CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS ANNEXES* en Millions d'Euros

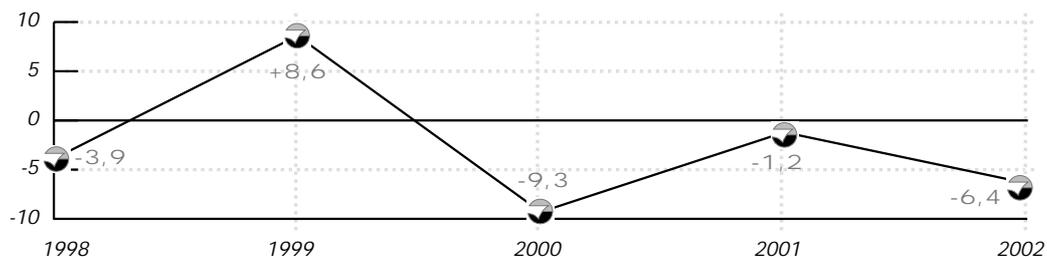


* Transit, représentation générale, consignation de navires, personnel refacturé, prestations informatiques, etc.

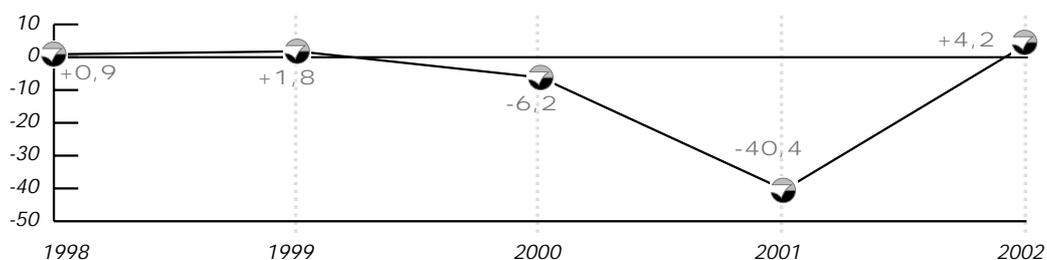
COMPENSATION FINANCIÈRE DE CONTINUITÉ TERRITORIALE en Millions d'Euros



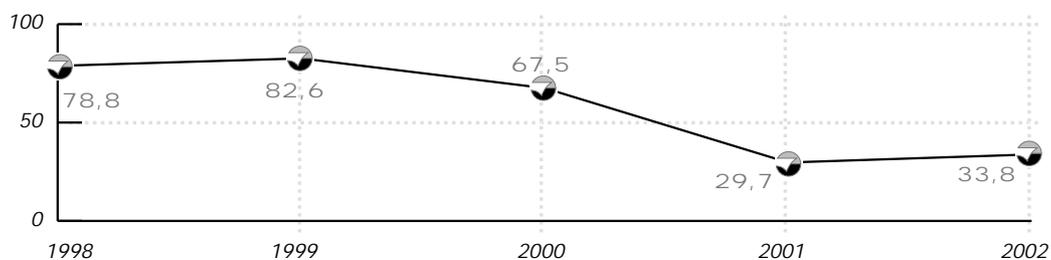
RÉSULTAT D'EXPLOITATION en Millions d'Euros



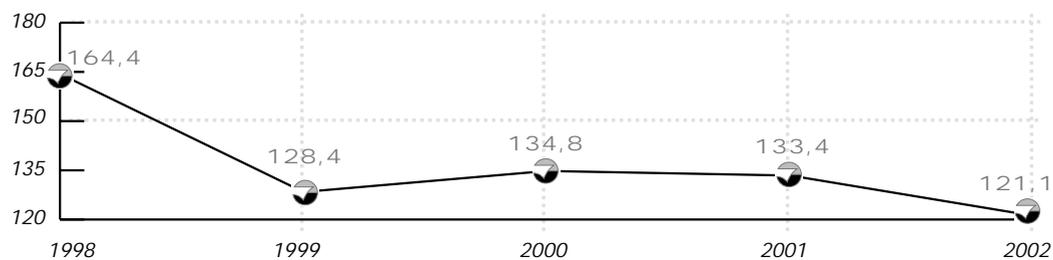
RÉSULTAT NET en Millions d'Euros



FONDS PROPRES en Millions d'Euros

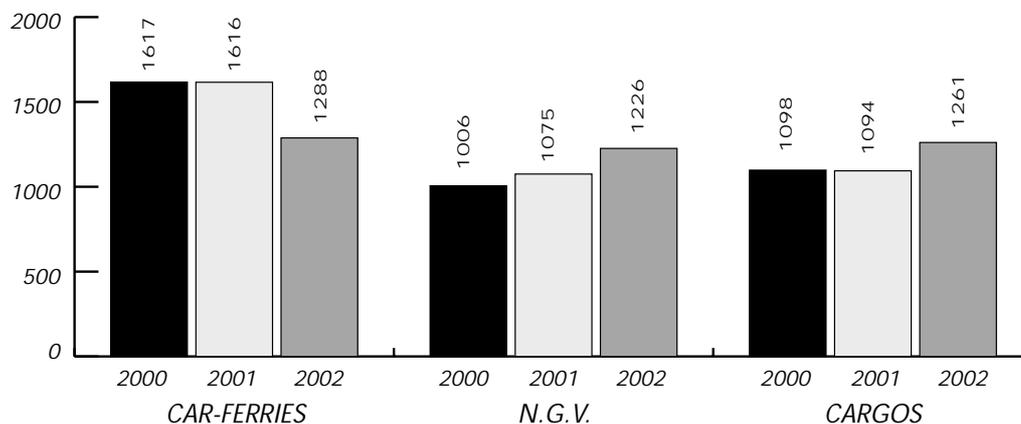


ENDETTEMENT NET DE LA TRÉSORERIE en Millions d'Euros*



* Dettes à long et à moyen termes, concours bancaires et soldes créditeurs de banques diminués des disponibilités.

NOMBRE DE TRAVERSÉES



L'activité passagers et véhicules

SNCM (NON COMPRIS CORSICA MARITTIMA)

	PASSAGERS	VEHICULES
1993	1.361.494	456.421
1994	1.305.410	439.923
1995	1.113.581	377.803
1996	1.173.517	395.534
1997	1.276.427	431.938
1998	1.415.836	472.175
1999	1.550.409	517.613
2000	1.633.643	543.454
2001	1.587.399	526.282
2002	1.518.323	497.213

ÉVOLUTION DES RECETTES BRUTES SNCM
(passagers et véhicules, en Millions d'Euros)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Corse	82,0	92,4	100,3	107,3	104,4	94,2
Algérie et Tunisie ⁽¹⁾	31,1	32,5	38,1	38,3	39,3	48,9
Divers	4,0	4,2	3,5	3,7	3,1	3,6
Tous réseaux	117,1	129,0	141,9	149,3	146,8	146,7

(1) Y compris ligne Espagne – Algérie.

Si la SNCM n'a pu éviter les effets négatifs sur ses trafics de la nouvelle donne relative à la Corse (réduction du service public et fort développement de la concurrence), elle a su, grâce à ses redéploiements d'activités et à un pilotage très précis de sa politique tarifaire, préserver sa recette brute.

I) Le réseau Corse

a) Le marché global

Une fois encore, la destination Corse aura connu en 2002 une croissance significative de sa fréquentation (+ 4 % par rapport à 2001, aérien et maritime confondus) ; cette croissance est sensible en saison mais également en mai, juin et octobre, illustrant l'étalement de la saison touristique en Corse. Le temps libre résultant des 35 heures et la baisse relative du prix du transport maritime sur cette destination sont à l'origine de ces progrès.

La part de marché de l'aérien poursuit sa baisse (42,6 % des passagers transportés au départ ou à destination de la Corse contre 44 % l'année précédente et 50,2 % en 1996), malgré la forte reprise des liaisons sur Figari (+20 %) qui avaient été perturbées en 2001 par le dépôt de bilan d'AOM et Air Liberté.

Le mode maritime, en revanche, poursuit sa progression (+ 8 %). Cette évolution est le résultat des profondes modifi-

cations de l'offre maritime et de son dynamisme, induit en partie par le changement du cadre concurrentiel de la desserte France Continentale-Corse.

Après 25 ans d'une concession exclusive de service public maritime portant sur l'ensemble des liaisons Corse-Continent Français, l'année 2002 est en effet la première année d'application de la nouvelle organisation mise en place par la CTC⁽¹⁾ entre la Corse et les trois ports français régulièrement desservis par des lignes maritimes : Marseille, Toulon et Nice.

Les liaisons entre Marseille et la Corse sont désormais assurées dans le cadre d'une convention de délégation de service public (remportée par le groupement SNCM-CMN en 2001 pour la période 2002-2006 inclus) tandis que les lignes entre Toulon et Nice d'une part et la Corse d'autre part, relèvent d'un nouveau système : la CTC⁽¹⁾, en contrepartie d'obligations légères de régularité, de fréquence et de tarif, octroie une aide au passager "social" (résidents, jeunes, seniors, familles...) de 15 € à tout opérateur ayant déposé un programme respectant les contraintes imposées.

Ce changement du cadre institutionnel a conduit :

- les opérateurs au départ de Marseille (SNCM et CMN) à se doter d'une flotte de cargos mixtes à 500 passagers permettant d'assurer les services quotidiens (passages et fret) sur les ports corses principaux, à des conditions économiques acceptables,
- CORSICA FERRIES à renforcer son offre sur Toulon et Nice, en partie par transfert de capacités anciennement positionnées entre Savone (Gênes) et la Corse.

Par ailleurs, CORSICA FERRIES a fait le choix de conserver sa base tarifaire existante, l'obligatoire rétrocession au passager social de l'intégralité des 15 € d'aide sociale conduisant à l'instauration de tarifs sociaux particulièrement bas.

Ces évolutions de l'offre ont eu pour conséquence un changement significatif des parts de marché des différents opérateurs – conforme aux prévisions de la SNCM – qui se résume de la façon suivante :

	SNCM + Corsica Marittima	Autres Maritimes France	Autres Maritimes Italie	Aérien hors trafic inter îles
1993	27,9 %	1,9 %	21,9 %	48,3 %
1994	27,2 %	1,9 %	22,7 %	48,2 %
1995	26,0 %	2,0 %	22,1 %	49,9 %
1996	27,2 %	3,4 %	19,2 %	50,2 %
1997	27,2 %	4,3 %	20,6 %	47,9 %
1998	26,7 %	4,8 %	22,0 %	46,5 %
1999	26,8 %	5,2 %	22,0 %	46,0 %
2000	28,0 %	5,7 %	20,8 %	45,5 %
2001	25,9 %	11,2 %	18,9 %	44,0 %
2002	21,8 %	16,8 %	18,8 %	42,6 %

(1) Collectivité Territoriale de Corse.

Au sein du seul trafic maritime (tous opérateurs confondus), l'année 2002 aura été marquée par la poursuite de la forte croissance du trafic entre la France continentale et la Corse (+ 12 %, après une croissance de 16 % en 2001), tandis que les lignes italiennes enregistraient une stabilité de leur trafic (+ 0,9 %).

SNCM RÉSEAU CORSE

	PASSAGERS	VEHICULES
1993	1.152.612	389.561
1994	1.145.274	383.823
1995	1.011.165	342.154
1996	1.013.421	348.539
1997	1.095.685	378.011
1998	1.233.392	416.396
1999	1.352.205	453.398
2000	1.433.151	478.114
2001	1.393.627	461.658
2002	1.262.165	410.276

Les capacités offertes par la SNCM sur le réseau Corse ont été naturellement redimensionnées en fonction de la nouvelle organisation de la desserte mise en place par la CTC. L'évolution principale réside dans la réduction de l'offre à Nice (1.157 traversées contre 1.345 traversées en 2001) particulièrement en basse saison, dès lors que le mécanisme d'aide sociale conduit à une réduction de la compensation financière pour la SNCM, mais aussi en haute saison avec un retrait partiel du car-ferry "CORSE" qui assurait un back-up du service NGV.

La baisse de l'offre Toulon-Corse a été poursuivie (83 traversées contre 187 en 2001). A Marseille, le nombre de traversées offertes baisse légèrement (-15 traversées), mais avec une activité plus soutenue des cargos mixtes (+ 48 traversées) et corrélativement une baisse des car-ferries qui sont désormais désarmés en période de très basse saison.

Dans ce contexte, les trafics réalisés par la SNCM se sont inscrits en baisse de 9,4 % pour les passagers et de 11,1 % pour les véhicules. Les évolutions concernant chaque port continental ont suivi celles des offres. Les trafics restent stables sur Marseille par rapport à 2001, alors qu'ils accusent une baisse de 10,6 % sur Nice et de 66,7 % sur Toulon. Globalement, avec la CMN, on constate une très bonne tenue de la desserte sur Marseille (+ 8,7 %) favorisée par un service 7/7 depuis juin 2002.

Sur l'Italie, la SNCM a mis fin à l'activité de CORSICA MARITTIMA début 2002 ainsi qu'au service réalisé avec un navire dédié. En 2002, seuls quelques cargos mixtes ont réalisé des touchées sur Livourne en saison estivale pendant leur inactivité sur le réseau Corse. 54 traversées ont ainsi été réalisées et 9.400 passagers ont été transportés (contre 290 traversées et 64.000 passagers en 2001 sous les couleurs de CORSICA MARITTIMA).

Face à l'agressivité tarifaire de la concurrence, la SNCM a dû procéder à un ajustement à la baisse de sa grille de base, particulièrement sur Nice. Cependant, grâce à une pondération légè-

rement supérieure du trafic de saison et à un suivi particulièrement attentif de l'offre de tarifs spéciaux Plein Soleil, la recette unitaire a pu être préservée : sur Marseille-Toulon, elle s'inscrit même en légère hausse (73,1 € pour un passager, avec quote-part véhicule, contre 72,4 € en 2001) alors que dans le même temps et conformément aux nouvelles Obligations de Service Public, les convoyeurs fret devenaient des passagers gratuits (effet de 0,5 € à la baisse sur la recette unitaire). Sur Nice, la recette unitaire est de 56,2 € contre 57,7 € en 2001.

Cette relative stabilité masque cependant des évolutions contradictoires entre, d'une part une recette unitaire passager en recul et d'autre part une recette unitaire véhicule en hausse.

II) Activités croisières et frètements

Cette activité complémentaire à notre activité principale sur la Corse a vocation à être développée grâce aux plus grandes périodes de disponibilité des car-ferries "NAPOLEON BONAPARTE" et "DANIELLE CASANOVA".

2002 a enregistré à ce titre une croissance intéressante de cette activité avec un chiffre d'affaires de 1,2 M € en croissance de 13 % par rapport à 2001. Les événements les plus marquants de l'exercice auront été l'affrètement de "NAPOLEON BONAPARTE" en mars pour la manifestation Grand Sud à Bastia (présentation sur 2 jours aux principaux TO européens du réceptif Sud France) et, le même mois pour un séminaire de la Société Jet Service. En octobre le "DANIELLE CASANOVA" a transporté et hébergé au port de Rome, pendant une durée de 3 jours, plus de 1 400 pèlerins.

L'année 2003 devrait voir cette activité continuer sa progression avec la programmation de 11 croisières et la commande de plusieurs manifestations dont le Rallye Paris-Dakar et le Rallye de Tunisie.

III) Les lignes du Maghreb

Secteur stratégique pour le redéploiement de nos activités, les lignes régulières Marseille-Alger et Marseille-Tunis ont été renforcées en 2002, soit en terme de fréquence (Alger), soit en terme de qualité du service (Alger et Tunis).

La vente du "NAPOLEON" (1976) en mai 2002 et l'arrivée du nouveau "DANIELLE CASANOVA" début juillet 2002 ont permis de modifier l'offre de la Compagnie sur ces lignes en y affectant l'ancien "DANIELLE CASANOVA", rebaptisé "MEDITERRANEE". Opérant sur Tunis pour la saison estivale (le "LIBERTE" restant provisoirement en service sur Alger), le "MEDITERRANEE" dessert régulièrement les deux destinations depuis septembre 2002.

De plus, afin de prendre part au développement des lignes Espagne-Algérie, sur lesquelles n'opérait jusqu'alors que l'ENTMV, la SNCM a créé, à titre expérimental, un service NGV d'été entre Almería et Ghazaouet (Ouest algérien).

a) L'Algérie

Avec 172 traversées Marseille-Alger dans l'année, la SNCM a renforcé significativement son offre sur la capitale algérienne (+ 56 %). Dans le même temps, l'ENTMV, qui opère de Marseille sur 5 ports algériens, a réalisé 572 traversées contre 581 en 2001.

L'offre des opérateurs maritimes entre la France et l'Algérie a ainsi crû de plus de 7 % en 2002, alors que le marché maritime montrait quelques signes d'essoufflement, après plusieurs années de forte croissance, sous l'effet du développement de l'offre aérienne (Air Liberté et Air Littoral). Il en est résulté pour le maritime une évolution divergente des réalisations de

transport de véhicules – encore en croissance de 5 % en 2002 – et de passagers – baisse de 3,6 % –.

Au sein de ce marché France-Algérie, la SNCM a recueilli les fruits de son investissement maritime : la croissance de ses trafics a atteint 32 % pour les passagers et 48 % pour les véhicules. Sa part de marché s'est ainsi redressée à 26 % pour les passagers (contre 19 % en 2001) et à 29 % pour les véhicules (contre 20 %), après plusieurs années de dégradation.

La recette brute dégagée a atteint 20,4 M€, en hausse de 47 % par rapport à 2001.

La SNCM s'est également efforcée, en 2002, d'améliorer de façon substantielle le service offert à bord en allégeant les très lourdes contraintes de sécurité qui étaient imposées à sa clientèle, en développant de nouveaux services tels que la vente d'assurances provisoires pour les véhicules et en substituant à l'ancienne classe économique la classe espace (ouverture de l'ensemble du navire à tous les passagers).

Malgré une stabilité tarifaire de la grille de base, la recette unitaire dégagée sur ces lignes s'est améliorée en 2002 de 6 % pour les passagers et de 4 % pour les véhicules. Cette évolution est le résultat de la part plus importante de passagers ayant opté pour des installations couchées et de l'augmentation relative du nombre de passagers payant leur titre de transport en Euros.

Au-delà de la desserte Marseille–Alger, la SNCM a ouvert le 21 juin 2002 un nouveau service quotidien entre Alméria et Ghazaouet, mettant à profit la disponibilité du "NVG ASCO". D'une durée de moins de 4 heures, ce service de jour a répondu à l'attente d'une clientèle domiciliée essentiellement en France. Après 92 jours d'exploitation de ce service saisonnier, la SNCM a transporté 28.224 passagers et 8.183 véhicules, la recette brute de ce service s'élevant à 3,8 M€.

Au total le trafic Algérie de la SNCM a atteint 118.349 passagers et 39.959 véhicules, soit une croissance de 73 % en passagers et 85,77 % en véhicules par rapport à l'année précédente.

RÉSEAU ALGÉRIE (Toutes lignes SNCM)

	PASSAGERS	VEHICULES
1993	98.095	29.953
1994	58.084	22.149
1995	4.514	1.712
1996	46.518	11.469
1997	46.114	11.453
1998	57.573	15.736
1999	67.978	20.567
2000	70.726	21.986
2001	68.407	21.510
2002	118.349	39.959

b) La Tunisie

En 2002, la SNCM a concentré ses moyens sur la ligne France–Tunisie et a arrêté les quelques rotations estivales qu'elle effectuait antérieurement au départ de Gênes.

Grâce aux possibilités d'empport du "MEDITERRANEE" (760 véhicules), la SNCM a pu augmenter sa capacité offerte malgré une légère baisse de la fréquence (160 traversées France–Tunisie au lieu de 174 France–Tunisie et 10 Gênes–Tunisie). De son côté, la CTN a maintenu inchangée son offre entre Marseille et Tunis.

Le marché maritime France–Tunisie s'est inscrit une fois encore en hausse en 2002 (+3,6 % pour les passagers et +5,5 % pour les véhicules).

Après un très mauvais premier semestre pour la SNCM, le "LIBERTE" étant de plus en plus boudé par la clientèle, l'arrivée du "MEDITERRANEE" sur la ligne en juillet a permis d'enrayer la baisse et de retrouver les faveurs de la clientèle. Sur l'année, le trafic de la SNCM entre la France et la Tunisie a atteint 94.744 passagers (+7,3 %) et 36.376 véhicules (+6,8 %) lui permettant de faire progresser sa part de marché à 44,2 % contre 42,7 % en 2001. Même en prenant en compte les trafics Gênes–Tunis réalisés en 2001, le trafic Tunisie de la SNCM demeure en croissance (+2,4 % pour les passagers et +1,6 % pour les véhicules).

RÉSEAU TUNISIE (Toutes lignes SNCM)

	PASSAGERS	VEHICULES
1993	88.532	31.353
1994	81.277	28.691
1995	80.883	29.870
1996	80.566	29.623
1997	92.956	35.190
1998	82.724	33.190
1999	95.688	37.538
2000	91.847	35.788
2001	92.517	35.792
2002	94.744	36.376

Tout comme sur les lignes d'Alger, la SNCM s'est efforcée d'améliorer le service rendu à bord à sa clientèle. C'est ainsi que pendant la saison estivale, des douaniers et policiers tunisiens ont été embarqués pour préparer et faciliter les formalités administratives de débarquement à Tunis.

En 2002, les tarifs ont été maintenus inchangés sur la ligne de Tunisie, après l'augmentation significative en 2001. La diversité de l'offre cabines du "MEDITERRANEE" a permis de faire croître la recette unitaire passage de près de 4 % tandis que la recette unitaire véhicule s'inscrivait en baisse (-1,5 %).

IV) Lignes de Sardaigne

A partir de Marseille ou de Toulon, la SNCM a assuré une desserte saisonnière de Porto-Torrès (au nord-ouest de l'île), la plupart des traversées s'effectuant via la Corse. 25.384 passagers ont été transportés sur ces lignes en 2002 (contre 27.200 en 2001) et 6.567 véhicules (contre 6.883 en 2001). La SNCM entend développer cette activité de "niche", qui permet à la fois une desserte inter-îles et un débouché français pour la Sardaigne, située 400 km à l'Ouest de Gênes, principal port des lignes sardes.

V) Politique commerciale

La SNCM a profité du passage à l'euro et du nouveau contrat de service public pour modifier et simplifier en profondeur sa grille tarifaire Corse afin d'en renforcer la lisibilité et l'efficacité. De nombreux tarifs réduits ont été fusionnés, le principe de la vente à la cabine – pour celles vendues en exclusivité – a été retenu. Cette simplification répond aussi au souci des agences de voyages qui commercialisent nos produits et qui représentent près de 40 % de nos ventes sur le réseau Corse.

Dans le même temps, le site Internet de la compagnie a été modernisé pour sa partie réservative : le e-ticket a été lancé en février 2002 permettant ainsi aux internautes d'imprimer chez eux les billets qu'ils ont réservés et de se présenter directement le jour du départ au contrôle à l'embarquement. Cette évolution, couplée au développement général de l'Internet, a permis à notre site d'enregistrer une progression significative de ses ventes (+50,6 %) ; en 2002, il représente 7,4 % de nos ventes sur la Corse.

Pour les agences non spécialisées dans le maritime, le projet de site Internet professionnel a été poursuivi. Il permet d'offrir un système de réservation ne nécessitant pas de formation particulière des agents de comptoirs. Il sera mis en service en mars 2003.

Face à l'univers de plus en plus concurrentiel des marchés de la Compagnie, la SNCM s'est efforcée de se doter des outils lui permettant une gestion réactive et la plus fine possible de ses tarifs, afin d'optimiser ses remplissages et sa recette. C'est ainsi que les outils du Yield Management ont été implantés dans les systèmes de ventes de la compagnie en 2001. Ceux-ci gèrent la disponibilité des tarifs spéciaux de la gamme Plein Soleil (tarifs réduits de 20 % à 50 % par rapport au tarif de base, mais soumis à des restrictions d'utilisation).

En 2002 le forfait excursion – précédemment non yieldé – a été intégré dans la gamme Plein Soleil. Cette intégration a permis à la compagnie d'élargir les conditions d'utilisation de ce forfait (de 11 jours à 21 jours maximum entre la date de départ et la date de retour) et de répondre ainsi plus largement aux attentes de la clientèle.

Poursuivant cette politique, la SNCM a décidé de lancer, début 2003, le panachage des produits spéciaux Plein Soleil avec les tarifs de base, facilitant encore plus l'accès de la clientèle aux produits Plein Soleil.

Enfin de nouveaux partenariats ont été conclus, notamment avec Orange, permettant aux clients de cet opérateur de se connecter à notre centre d'appels au moyen d'un numéro pré-formaté. Ceux conclus précédemment avec la SNCF se sont poursuivis, permettant aux porteurs des cartes SNCF jeunes et seniors de bénéficier de tarifs spéciaux à la SNCM.

VI) Politique qualité

A l'écoute de sa clientèle, la SNCM a opéré des choix originaux pour matérialiser ses engagements qualité et répondre à ses attentes.

Sous le contrôle d'organismes de certification choisis pour leur position de leader et reconnus internationalement pour leur notoriété, la SNCM a obtenu :

- la certification ISO 9001 (2000) par l'AFAQ de l'organisation et du fonctionnement de son activité fret en 1999,
- la certification qualité de services par QUALICERT, filiale de SGS-ICS, pour les prestations aux passagers à bord des navires en 2000,
- la certification ISO 14001, par le BVQI, pour son engagement dans la protection de l'environnement et la prévention de la pollution en 2001.

La SNCM a ainsi été la première compagnie maritime à être titulaire d'une Certification de Services et d'une certification au titre des normes ISO 9001 et ISO 14001.

La démarche "Qualité de Services" de la SNCM, outil du développement de l'entreprise, s'est étendue en 2001 aux agences portuaires, aux navires rapides (NGV) et aux navires des lignes d'Afrique du Nord.

Soucieuse d'améliorer l'ensemble de son dispositif, la SNCM a mis en place un système de contrôle, de mesure et d'enquêtes qui lui a permis depuis 1999, d'interroger plus de 24.000 clients et de réaliser 200 contrôles internes.

Par ailleurs, les Organismes de Certification ont effectué depuis 1999, 31 audits qui leur ont permis de confirmer, en accordant ou en renouvelant leur certificat, l'efficacité et la pertinence des actions de la SNCM en matière de qualité et de protection de l'environnement.

L'activité fret

I) Le réseau Corse

2002 a confirmé la croissance régulière enregistrée dans le domaine du transport de marchandises entre la Corse et le Continent depuis de nombreuses années. Par rapport au point bas de 1995, la croissance du marché (Marseille + Toulon + Nice) atteint 32 %. Cette évolution a été rendue possible grâce à la capacité importante des cargos de la SNCM et de la CMN, à l'utilisation plus marquée des ferries de la SNCM pour écarter certaines pointes de trafics et au développement de la concurrence sur Toulon.

Pour la SNCM, 2002 a été une année de transition en matière de fret, le "MONTE ROTONDO" étant sorti de flotte pour dépassement de limite d'âge, tandis que le cargo mixte commandé par la compagnie aux Chantiers hollandais Van-der-Giessen n'était pas encore livré.

Cette situation a conduit la SNCM, afin de respecter les Obligations de Service Public concernant le transport de matière dangereuse sur la Corse, à laisser à la CMN des dessertes complémentaires fret sur le port d'Ajaccio. Ceci explique en grande partie l'érosion des parts de marché de la SNCM sur le fret corse qui devrait être provisoire (sur le port de Marseille, SNCM réalise 52,05 % du fret corse contre 53,03 % en 2001).

Les services offerts par la concurrence à Toulon ont eu un impact modeste sur le trafic, bien qu'en hausse en fin d'année avec l'accélération des programmes. Un trafic de 53.000 mètres linéaires (essentiellement constitué de camions), représentant 3,5 % du trafic global sur la Corse, a été capté par la concurrence à Toulon.

Les tarifs fret quai/quai du nouveau service public s'élèvent à 43 € en Nord/Sud et à 27 € en Sud/Nord, ce qui représente une augmentation moyenne de 2 % par rapport à 2001.

Un régime d'aide particulière concernant le passage de tracteurs immatriculés en Corse ou l'exportation en Corse de certains produits agricoles ou industriels a été maintenu par l'Office des Transports de la Corse dans le cadre du nouveau service public.

Dans ce contexte, les trafics enregistrés par la SNCM sur le réseau Corse se sont élevés à 773.965 mètres linéaires, dont 768.640 sur Marseille, en hausse de 0,8 %. La recette brute fret s'élève quant à elle à 27,8 M€ en 2002 contre 27,2 M€ en 2001 (+2,2 %).

ÉVOLUTION DU TRAFIC SNCM

Exprimé en nombre de mètres linéaires transportés

	RESEAU CORSE	RESEAU INTERNATIONAL Algérie-Tunisie-Sardaigne	TOTAL TOUS RESEAUX
1996	626.600 ML	21.200 ML	647.200 ML
1997	641.000 ML	23.700 ML	664.700 ML
1998	660.400 ML	14.000 ML	674.400 ML
1999	717.500 ML	15.200 ML	732.200 ML
2000	784.450 ML	11.835 ML	795.710 ML
2001	773.324 ML	14.280 ML	787.604 ML
2002	773.960 ML	14.548 ML	788.513 ML

RECETTES FRET (en Millions d'Euros)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Corse	20,4	21,4	23,6	26,1	27,2	27,8
Maghreb & divers	2,2	1,4	1,6	1,1	1,4	1,4
Tous réseaux	22,6	22,8	25,2	27,2	28,6	29,2

II) Le réseau international

L'essentiel de l'activité fret de la SNCM sur l'Algérie et la Tunisie est réalisée par la filiale Sudcargos, la SNCM se limitant à un transport de fret roulant sur ses ferries en hors saison. Cependant, le positionnement du "MEDITERRANEE" sur ces lignes depuis l'automne permet à la SNCM d'envisager un développement de cette activité en acceptant à bord, outre du matériel roulant, du caissage et du divers. Le mouvement opéré fin 2002 n'a cependant pas encore eu d'impact significatif en terme de chiffre d'affaires. Celui-ci est en effet resté stable par rapport à 2001, à 1,4 M€.

Les activités annexes

La SNCM a développé et commercialisé une forte compétence en matière de vente et de réservation qui lui permet d'assurer la représentation générale, sur le territoire national et dans certains pays européens, de six armateurs, pour la plupart étrangers. La SNCM assure la vente, la réservation et le reversement des recettes aux Compagnies concernées. Cette activité a représenté en 2002 un chiffre d'affaires de 10,7 M€, en croissance de 6 % par rapport à 2001.

De même, l'expérience acquise par la SNCM en matière de gestion de l'embarquement des passagers et de leurs véhicules ainsi que du fret roulant lui permet d'offrir ses services aux Compagnies escalant à Marseille, Nice, Sète et Bastia : mise à disposition de moyens informatiques de contrôle à l'embarquement, de personnel assurant l'enregistrement des passagers et plus généralement de tous les services nécessaires à la consignation des navires.

En 2002, la SNCM a traité dans le cadre de son activité d'agent consignataire de navires :

- 406 escales de navires tiers (CTN, ENTMV),
- 155 escales de navires de croisières à Nice, Villefranche, Marseille, Toulon et Ajaccio,
- 20 escales de bâtiments US NAVY, dont 2 porte-avions nucléaires à Marseille.

Cette dernière activité comprend également l'assistance aux avions et hélicoptères de l'aéronavale américaine à la BAN de Hyères.

Une filiale qui portera le nom de "Multiservices Cruise Agencies" sera créée en 2003 et aura pour mission de regrouper et développer l'ensemble des activités de consignation.

Au total l'activité consignation aura généré un chiffre d'affaires de 1,5 M€, soit + 22 % par rapport à 2001.

Le service Transit, qui intervient pour toutes les opérations de transit international, essentiellement à destination du Maghreb, est en cours de restructuration afin de permettre son développement.

Au cours de cet exercice 7 753 dossiers ont été traités, chiffre en baisse de 8 % par rapport à l'exercice 2001. Cependant la nature des dossiers traités a permis au chiffre d'affaires du Transit de croître de 3,2 %, à 6,9 M€.

Les ressources humaines

L'exercice 2002 a été marqué par le lancement du Projet Industriel de l'entreprise. La composante RH de ce projet comprend la mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde des Emplois, conduisant à une réduction des effectifs de l'entreprise et à des départs reposant sur le volontariat et les mesures d'âges.

Les dépenses de personnel (salaires, charges, formation, frais de déplacement, provision fin de carrière...) s'inscrivent en Euro constant, tout effectif confondu, à 114,4 M€ (soit -2,21 % par rapport à 2001).

DÉPENSES DE PERSONNEL (en Millions d'Euros 2002)

	Navigants*	Sédentaires	Total
1996	70,4	37,9	108,3
1997	70,0	37,8	107,8
1998	72,8	38,3	111,1
1999	74,8	37,3	112,1
2000	75,6	38,4	114,0
2001	78,5	38,4	116,9
2002	76,7	37,7	114,4

* Avant remboursement de charges patronales.

La provision sur mutuelle retraite que SNCM a dotée à compter de l'exercice 2001 est traitée en 2002 en élément du résultat exceptionnel et ne figure donc pas dans le tableau ci-dessus. Afin de rendre la série homogène, l'exercice 2001 a été retraité ci-dessus en retirant la dotation de la provision sur mutuelle retraite.

I) Le personnel navigant

a) Les métiers

Le personnel navigant de l'entreprise se répartit essentiellement selon les quatre métiers suivants :

- l'Etat Major, qui encadre le personnel embarqué et assure la bonne marche des opérations,
- le Service Pont qui a en charge la conduite, l'entretien nautique, la sécurité et le chargement,
- le Service Machine, responsable de la propulsion du navire, de la production d'énergie, de la climatisation et de l'entretien technique de tout le matériel,
- et le Service AD SG (Agent du Service Général), en charge de l'hôtellerie et de la restauration. Ce dernier représente 52 % des effectifs permanents de l'entreprise.

b) Les effectifs

La modification de la structure de la flotte de la SNCM (cession du "NAPOLEON" en mai, du "MONTE ROTONDO" en septembre, livraison du "DANIELLE CASANOVA" fin juin et préparation de la livraison du "PASCAL PAOLI") n'a pas eu d'effet significatif sur l'emploi, en année pleine.

Un accord sur la réduction du temps de travail a été signé le 24 juillet 2002 entre les organisations syndicales représentant le personnel officier et la direction. Pour le personnel d'exécution, les négociations se sont poursuivies au cours de l'exercice 2002 ; elles ont été intégrées en décembre 2002 dans une discussion plus large, englobant également les sujets relatifs à l'effectif embarqué, les rémunérations et l'avancement.

L'effectif moyen est resté stable en 2002, les effets à la baisse du début de l'application du Projet Industriel de la Compagnie (-50 emplois environ) ayant été compensés par des besoins exceptionnels (pré-armement du "DANIELLE CASANOVA"⁽¹⁾) ou non programmés initialement (desserte estivale Almería-Ghazaouet).

EFFECTIFS MOYENS ANNUELS DES NAVIGANTS

	1999	2000	2001	2002
CDI	1092	1104	1138	1143
CDD	427	478	461	451
CDI + CDD	1519	1582	1599	1594

c) La formation

Durant l'année 2002 la formation continue à la SNCM a de nouveau permis d'accompagner l'évolution des métiers de ses salariés par l'apport de connaissances professionnelles nouvelles.

La question de la sécurité occupe une place centrale dans le plan de formation 2002. Les autres formations ont été consacrées aux nouvelles techniques notamment avec la préparation de la mise en service des nouveaux navires "DANIELLE CASANOVA" et "PASCAL PAOLI" (formation machine) et à l'adaptation de nos services aux attentes de sa clientèle (hôtellerie ...).

Durant l'année 2002, 1,6 % du montant de la masse salariale a été consacré à la formation professionnelle.

II) Le personnel sédentaire

a) Les métiers

Les effectifs à terre de la Compagnie se répartissent entre le siège, la Direction Régionale Corse, cinq agences portuaires (Marseille, Nice, Sète, Ajaccio, Bastia), trois agences dites "de l'intérieur" (Paris, Lille, Nancy), trois délégations commerciales régionales et deux agences à l'étranger (Tunis, Bruxelles).

Sont regroupés au siège de la Compagnie, les services administratifs mais également d'importantes unités fonctionnelles ou opérationnelles comme la Division technique (entretien des navires, spécification et suivi des nouvelles unités, soit au

(1) Ces frais étant passés en charges à répartir et amortis sur 5 ans ne sont pas compris dans le montant des dépenses de personnel navigant.

total près de 15 % de l'effectif sédentaire de la Compagnie), l'informatique ou encore un centre de ventes à distance.

Près de 30 % de l'effectif est employé en agences portuaires où le personnel assure les prestations de ventes, de contrôle à l'embarquement et au débarquement ainsi que la liaison avec le bord (à la fois pour les navires SNCM et pour les navires consignés). Dans certains ports, cette activité est confiée à des prestataires (Propriano, Porto Vecchio et Balagne) ou à des compagnies partenaires (Tunis et Alger).

Les Agences de l'intérieur ne représentent qu'une faible part de l'effectif de la SNCM. Les tâches qui y sont assurées sont très proches de celles d'une agence de voyages spécialisée.

Les délégations commerciales, avec l'appui de la direction commerciale au siège, assurent, quant à elles, l'animation du réseau des agences de voyages (hors groupe SNCM), qui réalise 45 % des ventes de la SNCM.

b) L'évolution des effectifs

La diminution de l'effectif moyen (-3,4 %) résulte de la mise en place de la première phase du Projet Industriel de l'entreprise.

EFFECTIFS SÉDENTAIRES (moyenne annuelle)

	CDD	CDI	Total
1999	141	623	764
2000	176	628	804
2001	162	662	824
2002	119	678	797

c) La formation

Compte tenu de l'évolution de son contexte commercial, la SNCM souhaite renforcer les compétences clés liées à la qualité des prestations de services qu'elle offre à sa clientèle.

Les formations liées à l'accueil de sa clientèle (en particulier pour son personnel saisonnier) ont été poursuivies en 2002. En outre, une formation à la sécurité sur les circuits d'embarquement a été réalisée pour le personnel des agences portuaires.

Durant l'année 2002, 2 % du montant de la masse salariale sédentaire ont été consacrés à la formation professionnelle.

La SNCM et la Corse

a) Répartition de l'activité par ports

La réduction de l'offre de la Compagnie en 2002 a concerné les ports de Propriano, de Bastia et d'Ajaccio, (respectivement -22%, -14% et -8% de traversées offertes), l'offre restant au même niveau sur Porto Vecchio et les ports de Balagne.

L'évolution des trafics a suivi celle de l'offre, avec toutefois une bonne résistance des lignes touchant Ajaccio.

NOMBRE DE PASSAGERS PAR PORTS

	2001	2002	% d'évolution
Ajaccio	481.887	460.977	-4,30 %
Bastia	540.692	461.595	-14,60 %
Balagne	204.977	208.968	+ 1,94 %
Propriano	97.221	61.171	-37,10 %
Porto-Vecchio	68.850	69.454	+ 0,90 %

La stabilité du trafic fret de la SNCM masque une croissance sur toutes les lignes, à l'exception de Marseille-Ajaccio où la desserte hebdomadaire traditionnelle (3 voyages par semaine) a été réduite à 2 voyages une fois par quinzaine pour permettre au "MONTE CINTO" d'assurer le transport des produits dangereux classe 1 sur la Balagne.

La troisième rotation de la SNCM sur Ajaccio a été réalisée par la CMN tandis que la SNCM assurait, à la place de celle-ci, un voyage par quinzaine sur Propriano. Cette modification explique la forte croissance du trafic SNCM sur ce port.

NOMBRE DE MÈTRES LINÉAIRES ROLL (Hors Autos Commerces)

	2001	2002	Ecart 02/01	2000	Ecart 01/00
Ajaccio	225.788	195.638	-13,4%	223.661	+ 1%
Bastia	330.702	348.359	+ 5,3%	346.909	-4,7%
Balagne	41.491	43.475	+ 4,8%	42.567	-2,5%
Propriano	1.938	9.200	+ 370%	1.976	-1,9%
Porto-Vecchio	111.728	115.011	+3%	104.694	+ 6,7%
TOTAL	711.647	711.683	0%	719.808	-1,1%

Bastia confirme en 2002 sa place de premier port fret de Corse, avec, pour l'ensemble SNCM-CMN, une progression des volumes de 3,6 % et une part de marché de 51 %.

b) Les effectifs

La SNCM est un des principaux employeurs de l'île. Outre ses deux agences portuaires de Bastia et d'Ajaccio ainsi que sa Direction Régionale, la Compagnie a domicilié en Corse la cellule de réservation pour les agences de voyages non dotées de terminaux, une partie du service Formation en 1999 et un

centre de vente à distance en 2001. Ces structures ont employé 182 personnes (CDI et CDD confondus) résidant en Corse qui s'ajoutent aux marins (CDI et CDD) de la Compagnie résidant sur l'île (613). Au total, ce sont donc 795 personnes qui, en 2002, ont bénéficié d'un contrat de travail avec la SNCM.

Certaines filiales ou participations de la SNCM sont, par ailleurs, des employeurs sur l'île, notamment la SITEC (27 personnes) ou les COMPTOIRS DU SUD (3 personnes).

La croissance régulière de ces effectifs (725 en 2001 et 700 en 2000) témoigne de la prise en compte par la SNCM de sa dimension sociale insulaire.

c) Les achats en Corse

La Compagnie apporte une attention particulière aux achats qu'elle réalise sur l'île, privilégiant les fournisseurs insulaires dès lors que les prestations ou produits recherchés sont disponibles en Corse avec une qualité et des prix compétitifs. Sont aussi fournies par des entreprises corses des prestations telles que la location et le nettoyage du linge, l'approvisionnement en eau, en vivres, en boissons, mais aussi des prestations informatiques.

Dans ce dernier domaine, la SITEC, dont 35 % du capital est détenu par la SNCM, traite l'ensemble des réservations de la Compagnie pour les lignes nationales et internationales ainsi que pour les Compagnies représentées. Cette activité représente près de 60 % du chiffre d'affaires de la SITEC.

Les filiales de la SNCM procèdent également à des achats en Corse, notamment le TO Ferrytour dont l'activité porte majoritairement sur la destination Corse et qui achète ses prestations auprès de 75 professionnels du tourisme corse.

Les achats effectués par la SNCM et ses filiales en Corse, en 2002 s'élèvent, dans leur globalité, à 11,3 M€. Ils sont certes en baisse de 11 % par rapport à 2001, ce résultat étant à rapprocher de la perte de trafic enregistrée, sur la même période, à la suite de la réduction du service public confié à la SNCM et au fort développement de la concurrence dans le secteur maritime.

On peut aussi noter que 78 % de la taxe d'apprentissage pour la formation sont versés en région corse par la SNCM.

Au total, les retombées économiques de la SNCM en Corse s'élèvent à 47 M€ auxquels il convient d'ajouter les 5,6 M€ de taxes régionales de transport reversées à la région corse.

d) La SNCM, promoteur de partenariats

L'implication de la SNCM en Corse se manifeste également dans le domaine des partenariats sportifs et culturels.

Dans le domaine des sports nautiques, la SNCM participe et sponsorise le défi inter-îles (épreuve de planche à voile comptant pour le championnat de France), la Course Marseille-La Corse (épreuve de voile comptant pour le championnat de France de Course au large) et Fiestiacqua, le festival de l'eau à Propriano.

Pour la 9^e année consécutive s'est déroulée "La Mer en Fête", manifestation tournée vers les enfants et destinée à les sensibiliser sur l'environnement marin. 5 000 enfants y ont participé cette année, à bord du "NAPOLEON BONAPARTE".

Au cours de l'année 2002, la Compagnie a également organisé à bord des observations et des conférences scientifiques sur le suivi des cétacés en Méditerranée, en collabo-

ration avec l'Ecole Pratique des Hautes Etudes et le Sanctuaire pour les Mammifères Marins en Méditerranée.

Enfin, la SNCM continue à apporter son soutien à de nombreuses manifestations culturelles ayant acquis une renommée internationale, Les Nuits de la Guitare à Patrimonio en sont le meilleur exemple. La SNCM est aussi présente dans les tournées d'été des deux groupes polyphoniques majeurs de Corse : les Muvrini et Canta u Populu Corsu.

L'entretien de la flotte

Le maintien d'un haut niveau de fiabilité de la flotte est un enjeu majeur pour la SNCM dont l'activité est très saisonnière, ce qui a pour effet de concentrer trafics et recettes sur certaines périodes de l'année. La qualité de l'entretien de la flotte est donc essentielle.

La SNCM dispose, à cet effet, d'un atelier de 80 personnes environ qui interviennent essentiellement sur l'entretien des moteurs et du petit agencement des navires, assurant ainsi environ 40 % des activités d'entretien. Des entreprises extérieures assurent les 60 % restants, la très grande majorité de ces travaux extérieurs étant réalisée à Marseille.

Une part majoritaire des travaux d'entretien est réalisée lors des arrêts techniques des navires qui ont lieu tous les ans pour les car-ferries et tous les deux ans pour les cargos rouliers. Afin de sécuriser la rapidité des interventions sur les navires, la SNCM dispose d'un important stock de pièces de rechange (11,3 M€) constitué pour l'essentiel de pièces demandant de longs délais d'approvisionnement.

En 2002, les dépenses d'entretien ont connu une diminution significative (-16,6 %) résultant à la fois de la réduction de la flotte (de 13 à 11 navires) et de la politique mise en œuvre de

réduction des coûts. Cette dernière est fondée sur la recherche de nouveaux fournisseurs, sur la mise en concurrence systématique et sur l'instauration d'une politique de partenariat.

DÉPENSES D'ENTRETIEN DE LA FLOTTE (en M€)

1994	18,0
1995	18,2
1996	18,6
1997	16,8
1998	21,9
1999	23,9
2000	30,0
2001	26,9
2002	22,5

Sécurité et environnement

Opérant dans le métier de transporteur de passagers et dans une zone géographique très sensible à la qualité de son environnement, la SNCM a depuis longtemps inscrit dans sa stratégie des actions liées à la sécurité et à l'environnement. La Compagnie a, ces dernières années, conforté son approche avec la mise en place d'une mission chargée spécifiquement de la sécurité et de l'environnement.

Concernant la sécurité et l'application des prescriptions de l'International Safety Management (ISM), les navires font l'objet de vérifications périodiques par le Centre de Sécurité des navires et le siège social a été audité en 2002. Son attestation de conformité a été renouvelée jusqu'en mars 2007. Par ailleurs, la SNCM procède à des exercices réels ou simulés préparant aux situations d'urgence, en interne mais également avec des partenaires extérieurs. Elle a ainsi une nouvelle fois apporté son concours à un exercice SECNAV* (comme elle l'avait fait lors des exercices précédents en 1998 et 2000). Le 30 septembre SECNAV 2002 a simulé une évacuation réelle, en haute mer du "NGV ASCO", et a permis de coordonner les moyens maritimes et terrestres mis en place par le Préfet maritime et le Préfet des Alpes-Maritimes, pour tester toute la chaîne des secours aux naufragés.

Au-delà du respect des obligations légales en matière de restauration collective, la Compagnie a mis en place une série de mesures et de procédures visant à pérenniser la sécurité alimentaire de nos passagers et de nos équipages : suivi qualitatif périodique des prestations alimentaires fourni par un laboratoire agréé, réalisation d'audits portant sur les règles d'hygiène et le suivi du HACCP, traçabilité des denrées alimentaires de la plate-forme de regroupement des vivres à Aubagne jusqu'à nos navires.

Sillonnant la Méditerranée, les navires de la SNCM ont pour objectif de parvenir au zéro rejet à la mer. Cela passe d'abord par la récupération et le traitement des huiles polluées et des résidus hydrocarbures à bord, ce qui a représenté plus de 6.700 tonnes sur un total de 8.800 tonnes de déchets.

Près de 150.000 tonnes de combustibles ont été consommées en 2002. Aussi, la SNCM s'attache-t-elle à réduire les rejets atmosphériques des gaz d'échappements en utilisant des combustibles à faible teneur en soufre, dont la valeur est

en dessous du taux fixé par les normes ISO RMG 35. Par ailleurs, les normes imposées par l'utilisation de gasoil sur les lignes de cabotage intra-européen ont été renforcées en 2000 par la Directive CE 1999/32. Celle-ci impose en effet l'utilisation de gasoil de moins 0,2 % de teneur en soufre contre 1 % précédemment. Cette réglementation qui concerne particulièrement nos NGV sur la destination de la Corse a entraîné un surcoût non négligeable dans les approvisionnements de la Compagnie.

Par ailleurs, la démarche environnementale de la Compagnie a été certifiée ISO 14001 pour l'ensemble de ses activités et de ses installations par l'organisme de certification BVQI (Bureau Veritas Quality International). Cette certification apporte la preuve que la Compagnie respecte les réglementations maritimes et terrestres et démontre qu'elle s'est engagée dans un processus d'amélioration continue de ses performances environnementales. Pour cela, la Compagnie s'est dotée d'un programme environnemental annuel qui, en 2002, a fixé les priorités suivantes :

- développement du tri sélectif des déchets avec objectif de réduction à la source, de revalorisation et de recyclage de ces déchets,
- participation et organisation d'actions de protection de l'environnement :
 - ciblés : Projet européen TOHPIC depuis mars 2001 (en particulier pour l'aspect risques et impacts environnementaux des NGV), partenariat avec EPHE Montpellier pour l'étude des cétacés en terme de détectabilité et de prévention des abordages (embarquement d'un chercheur sur le "NAPOLEON BONAPARTE" et le "DANIELLE CASANOVA" pendant la saison d'été),
 - ou destinés au grand public : Opération Mer Propre avec la fondation Nicolas Hulot, Opération Mer en Fête avec U Marinu,
- actions de prévention de la pollution : par exemple, la SNCM applique, avec presque 2 ans d'avance sur la réglementation internationale, des peintures de carène anti-fouling sans TBT lors des arrêts techniques ("PAGLIA ORBA").

* SECNAV : Plan de secours en mer et d'accueil des naufragés.

Les investissements

Le 28 juin 2002, le car-ferry "DANIELLE CASANOVA" été livré par les chantiers Fincantieri à Ancône et a rejoint la flotte de la SNCM. Immatriculé au registre français et battant pavillon national, il a été affecté à la desserte des Lignes de Corse. Il a effectué sa première traversée commerciale le 5 juillet 2002 sur la ligne Marseille-Bastia.

Equipé de 470 cabines, ce navire permet de transporter 2.200 passagers et 700 véhicules. Il remplace numériquement l'ex "DANIELLE CASANOVA" – rebaptisé "MEDITERRANEE" – dont le transfert sur les lignes du Maghreb a permis le relèvement du niveau de nos prestations sur ce secteur et la mise en vente du "NAPOLEON" et du "LIBERTE".

Financé par Gie fiscal, ce navire d'une valeur de 133,7 M€ aura nécessité au total, un investissement financier par la Compagnie de 36,2 M€ (prêt subordonné au Gie).

Le cargo mixte "PAGLIA ORBA" a été, quant à lui, transformé en mai 2002 dans les chantiers allemands Lloyd Werft pour augmenter sa capacité passagers de 200 à 530. Cette modification s'est traduite par l'adjonction d'un espace cabines supplémentaires et par la transformation de certaines cabines déjà existantes. Le coût de l'investissement s'est élevé à 6,3 M€ financé sur la trésorerie de l'entreprise.

La politique de modernisation de la flotte se poursuit par la construction en cours d'un cargo mixte, le "PASCAL PAOLI" commandé en janvier 2001 auprès des chantiers hollandais Van der Giessen qui sera livré au printemps 2003. Ce cargo roulier mixte de grande capacité et d'une valeur de 88 M€ offrira, afin de satisfaire les attentes de la clientèle et les exigences du cahier des charges de la nouvelle convention de délégation de service public passée avec la Collectivité Territoriale Corse, une capacité de 2.300 ML de fret, de 550 passagers et 150 véhicules.

Affecté sur la ligne Marseille-Bastia, avec une vitesse en service de plus de 20 nœuds, ce navire permettra d'améliorer l'ensemble de la desserte fret de la Corse après la cession du "MONTE ROTONDO" intervenue le 31 juillet 2002. Le "PASCAL PAOLI", financé par Gie fiscal également, aura nécessité un investissement pour la Compagnie en 2002 de 7,8 M€ pour porter le total du prêt subordonné au Gie fiscal comptabilisé dans la rubrique "immobilisations financières" à 23,5 M€ à fin 2002. Le financement par Gie fiscal permet d'alléger d'environ 20 % le poids de ces investissements.

Enfin, la SNCM a augmenté, au cours de l'exercice 2002, sa participation de 5 % dans la CMN et a participé, à hauteur de 20 %, à la création d'une nouvelle société, la SAMS (cabotage métré côtier).

INVESTISSEMENTS (en Millions d'Euros)

	INVESTISSEMENTS			PRÊTS OPÉRATIONS DE LEASING
	navals	terrestres	financiers	
1995	7,0	2,1	0,9	—
1996	158,8	2,4	0,9	4,8
1997	1,3	2,3	0,7	—
1998	17,6	1,2	1,1	7,1
1999	0,5	1,7	1,0	7,5
2000	1,6	1,1	1,5	22,2
2001	8,1	0,7	3,0	29,7
2002	143,3	1,5	2,4	12,1

Les principales filiales d'exploitation

SOTRAMAT

Filiale à 100 % de la SNCM, SOTRAMAT exerce l'activité d'agent de voyages au moyen de 17 agences réparties sur le territoire national. Elle constitue un canal de vente stratégique pour la SNCM dont elle assure 8,5 % des ventes. Réciproquement, la vente des produits de la SNCM et des compagnies représentées assure 40 % du volume des ventes de SOTRAMAT, ce niveau étant à comparer à celui constaté dans l'ensemble de la profession des agents de voyages (3 %).

SOTRAMAT offre une présence directe de la SNCM dans cette profession, lui permettant de prendre part à ses évolutions, voire d'influer sur elles (SOTRAMAT fait partie du réseau Sélectour) et constitue, pour la Compagnie, un outil de vente de proximité attractif pour la clientèle grâce à sa non-spécialisation.

En 2002, le volume de ventes de la filiale a atteint 46,2 M€ contre 42,5 M€ en 2001 soit une progression de + 8,7 % ; cette croissance s'inscrit très au-dessus de la moyenne des agences de voyages en France.

Après impôt, le résultat net s'inscrit à + 0,87 M€ contre + 0,58 M€ en 2001 (+ 50 %) et accompagne largement le développement commercial.

Dans un marché très concurrentiel où les marges (super commissions notamment) ont tendance à se dégrader, une maîtrise des coûts couplée à une grande efficacité commerciale est indispensable pour assurer le nécessaire développement de cette filiale.

SOTRAMAT

	Chiffre d'Affaires en millions d'Euros	Nombre d'agences	Volume de ventes en millions d'Euros
1996	2,10	17	26,07
1997	3,09	17	34,91
1998	3,51	17	39,79
1999	3,80	17	43,14
2000	3,89	17	43,91
2001	3,80	17	42,53
2002	4,15	17	46,18

SOTRAMAT RÉSULTAT NET en Millions d'Euros

1996	- 0,09
1997	+ 0,18
1998	+ 0,38
1999	+ 0,52
2000	+ 0,59
2001	+ 0,58
2002	+ 0,87

FERRYTOUR

SNC détenue à 100 % par le groupe SNCM, FERRYTOUR exerce le métier d'organisateur de voyages.

Les activités développées sont les suivantes :

– le TO FERRYTOUR VACANCES, utilisant essentiellement le transport maritime à destination de la Corse, de la Sardaigne et de la Tunisie,

– le TO OBJECTIF DECOUVERTES, utilisant le transport aérien spécialisé sur la destination Méditerranée, la Grande-Bretagne, les capitales européennes et les USA,

– l'activité CROISIÈRES ET DECOUVERTES, portant essentiellement sur l'organisation de mini-croisières et l'activité CAP AFFAIRES portant sur les manifestations liées au Tourisme d'Affaires (congrès, séminaires...). Ces deux activités utilisent deux car-ferries de la SNCM.

Le chiffre d'affaires a subi en 2002 une baisse significative (-15 %) résultant essentiellement de l'interruption provisoire de l'offre week-ends croisières dictée par des contraintes de disponibilité de la flotte. Cette activité reprendra, et de manière renforcée, en 2003 avec la programmation de 11 croisières sous la marque Croisières et Découvertes.

Le résultat s'inscrit quant à lui à + 0,21 M€, en hausse par rapport à 2001, les mesures portant sur les réductions de charges ayant eu leur plein effet en 2002.

FERRYTOUR en Millions d'Euros

	Chiffre d'affaires	Résultat Net
1994	11,3	- 0,32
1995	11,0	- 0,11
1996	8,2	+ 0,02
1997	11,3	+ 0,35
1998	13,9	+ 0,79
1999	14,9	+ 0,59
2000	13,8	+ 0,26
2001	13,2	+ 0,17
2002	11,2	+ 0,21

SARA

Créée en 1989, avec une vocation industrielle de production de plats cuisinés et de découpe de viande, cette filiale, détenue à 100 % par le groupe SNCM, a concentré son activité sur le seul avitaillement des navires de la Compagnie, tant pour l'activité hôtelière que pour celle des boutiques Comptoirs du Sud.

SARA, pour cette activité d'avitaillement, loue à la SNCM 2700 m² d'entrepôts et bureaux sur une Zone Industrielle d'Aubagne. Elle a acquis d'autre part un parc de véhicules utilitaires qui lui permet aujourd'hui d'assurer, hors quelques jours en saison estivale, l'intégralité des prestations de transport des marchandises.

L'évolution en 2002 de l'activité maritime de la Compagnie, conséquence de la nouvelle organisation du service public maritime, avec le désarmement programmé des ferries en saison creuse, s'est traduite par un tassement du chiffre d'affaires.

Cependant l'amélioration du taux de marge et la prise en compte de produits exceptionnels (pour l'essentiel plus-values sur cessions de matériel) ont permis de maintenir le résultat à son niveau 2001.

SARA en Millions d'Euros

	Chiffre d'affaires	Résultat Net
1994	9,84	- 0,07
1995	8,35	+ 0,01
1996	10,23	+ 0,30
1997	8,15	+ 0,40
1998	7,95	+ 0,04
1999	8,52	+ 0,01
2000	8,54	+ 0,13
2001	8,58	+ 0,19
2002	8,44	+ 0,19

LES COMPTOIRS DU SUD

Cette filiale, créée en 1996 pour reprendre l'exploitation, en concession, des boutiques à bord des navires, reste détenue à 100 % par le groupe SNCM.

L'année 2002 est marquée par un tassement de 6,68 % de son chiffre d'affaires, conséquence de la mise en œuvre du nouveau service public maritime avec la suspension de l'exploitation, en saisons creuses, des ferries "NAPOLEON BONAPARTE" et "DANIELLE CASANOVA".

Toutefois l'amélioration sensible du taux de marge et la diminution nette (-7,25 %) des charges d'exploitation permettent d'atteindre un résultat bénéficiaire de 89 K€ en amélioration par rapport à l'année précédente et une capacité d'autofinancement de 126 K€, en augmentation de 50 %.

Le développement des trafics Maghreb, avec la mise en service l'été 2002 sur ce réseau du "MEDITERRANEE", explique en grande partie cette évolution positive, l'activité Duty-free sur le réseau international restant plus que jamais, avec près de 75 % des ventes, l'activité la plus importante et la plus rentable.

LES COMPTOIRS DU SUD en Millions d'Euros

	Chiffre d'affaires	Résultat Net
1996	2,23	+ 0,12
1997	3,04	+ 0,19
1998	3,16	+ 0,08
1999	4,09	+ 0,11
2000	4,01	+ 0,08
2001	3,69	+ 0,08
2002	3,50	+ 0,09

SUDCARGOS

Détenue conjointement par la SNCM et DELMAS (50/50), SUDCARGOS réalise une activité de transport maritime de fret entre l'Europe et le Maghreb. Locataire en time charter de ses navires, SUDCARGOS emploie exclusivement du personnel sédentaire. L'effectif moyen est de 78 personnes en 2002.

En 2002, le volume des activités de SUDCARGOS a légèrement reculé sous l'effet de la conjoncture et de la concurrence. Le trafic fret atteint 947 000 tonnes contre 988 000 tonnes en 2001 (-4,2 %).

Le chiffre d'affaires en 2002 s'établit à 65,3 M€ contre 67,3 M€ en 2001 (-3 %). Le résultat de l'exercice est positif de 1 M€, confirmant le redressement réalisé en 2001 après deux années très difficiles.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES SUDCARGOS en Millions d'Euros

1995	46,5
1996	47,3
1997	48,2
1998	53,7
1999	49,5
2000	59,9
2001	67,3
2002	65,3

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DE SUDCARGOS en Milliers d'Euros

1995	+134
1996	+51
1997	-16
1998	+114
1999	-734
2000	-1.432
2001	+1.184
2002	+1.002

Les comptes de l'exercice 2002

L'évolution de nos différentes activités telles que décrites dans le présent rapport conduit à une légère croissance du chiffre d'affaires (hors compensation de service public ou subvention) de la Compagnie à 205,8 M€ (+ 0,8 %).

Dans le cadre du nouveau contrat de Service Public couvrant les liaisons Marseille-Corse, la SNCM, pour cette première année de Convention quinquennale, a perçu une compensation de 70,7 M€, majorée de 1,4 M€ au titre des ajustements contractuels prévus (écarts sur recettes, prix des combustibles, services non faits).

Concernant les lignes hors contrat de Service Public (Nice-Corse et Toulon-Corse), une aide sociale de 15 € par passager "social" est versée aux opérateurs respectant les contraintes de régularité, de fréquence et tarif, imposées par la Collectivité Territoriale de Corse. Cette aide correspond à la différence entre le tarif "social" et le plein tarif. Elle est limitée à 65 % des passagers transportés. Pour le premier exercice, le montant de la compensation financière versée au titre de ces trafics s'est élevé à 5,6 M€.

Pour les lignes d'Algérie, la SNCM n'a bénéficié, en revanche, d'aucune compensation financière particulière au titre des mesures de sûreté qui lui sont imposées, à la différence de l'exercice 2001.

Au total, le poste subvention d'exploitation subit donc une baisse de 10,5 M€ en Euro courant et de 12 M€ en Euro constant.

Les reprises sur provisions et amortissements s'élèvent en 2002 à 8,2 M€, en baisse de 5,9 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse a pour contrepartie une réduction de 8,2 M€ des dotations aux provisions sur actifs circulants. L'exercice 2001 avait, en effet, été marqué par une reprise totale de la provision sur le stock de pièces de rechange (+ 8 M€) et d'une dotation d'une nouvelle provision sur ce même stock à hauteur de 5,5 M€ au regard de l'instauration d'une nouvelle méthode de valorisation des pièces de rechange.

La provision pour restructuration dotée en 2001 a été partiellement reprise en exploitation à hauteur de 3 M€ pour couvrir les charges d'exploitation engagées à ce titre en 2002.

Enfin, le poste transfert de charges s'élève en 2002 à 5,3 M€, en hausse de 0,6 M€. Cette évolution est la résultante d'une augmentation des dépenses de pré-exploitation liées à la livraison ou à la transformation des navires ("DANIELLE CASANOVA" et "PAGLIA ORBA") qui font désormais l'objet d'un amortissement sur 5 ans.

Au total, les produits d'exploitation s'élèvent à 297,2 M€, en baisse de 14,2 M€ par rapport à l'exercice 2001, l'essentiel de la baisse provenant de la diminution des concours publics.

Les dépenses d'exploitation, dans le même temps, se sont contractées de 8,9 M€ pour être ramenées à 303,6 M€, et ce, malgré une augmentation de 4,3 M€ des charges de leasing liées à la livraison de "DANIELLE CASANOVA".

Le poste achat est stable à 52,3 M€ et comprend pour une majeure partie les achats de combustibles (30,1 M€ contre 29,4 M€ en 2001). Le poste services extérieurs est en croissance modeste à 103,8 M€ (+ 1,4 %) malgré l'impact de l'accroissement des charges de leasing citées ci-dessus. Corrigé de cet effet, il est en baisse de 2,8 %.

L'absence de remboursement en 2003 de la taxe professionnelle maritime 2002 (2,4 M€) conduit à une augmentation du poste impôt de 2 M€. Cette charge imprévue a pour origine la décision de l'Etat de substituer au système de remboursement précédemment mis en place un dégrèvement à la source qui portera ses premiers effets au titre de l'exercice 2003.

Les salaires et traitements sont stables d'un exercice à l'autre à 83,5 M€, ce montant incluant notamment les dépenses de pré-armement de "DANIELLE CASANOVA" à Ancône. Corrigé de ces dépenses, ce poste est en baisse de 2,6 %. Grâce aux premiers effets de la mise en place d'un remboursement partiel des charges patronales Assedic et Allocations familiales du personnel marin (1,5 M€), les charges sociales s'inscrivent en baisse à 19,1 M€. Ce montant tient compte également, comme en 2001, d'un remboursement total des charges patronales Enim du personnel marin.

Les amortissements navals s'inscrivent en baisse à 25,7 M€ (-0,9 M€) par l'effet d'une réduction des investissements "Solus" sur des navires entièrement amortis.

Les charges à répartir sur plusieurs exercices relatives aux frais de pré-exploitation des navires en cours de construction ainsi que les charges supportées par les navires durant leurs importantes transformations sont désormais étalées sur 5 ans à compter de la livraison des navires, alors qu'auparavant elles étaient amorties sur l'exercice.

Au total, le résultat d'exploitation de la Compagnie s'élève à -6,4 M€ en baisse de 5,2 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier s'inscrit, en revanche, en forte amélioration (+ 4,5 M€) sous l'effet conjugué de la baisse des charges financières sur la dette (-1,1 M€), de la fermeture de la filiale Corsica Marittima (1,9 M€) et de l'augmentation des produits financiers générés par les prêts subordonnés octroyés par la SNCM aux GIE propriétaires de navires (+ 1,9 M€).

L'amélioration du résultat financier permet ainsi de limiter la baisse du résultat courant à - 5,8 M€ contre - 5,1 M€ en 2001.

Le résultat exceptionnel 2002 est principalement marqué par les plus values réalisées sur les ventes de "NAPOLEON" et "MONTE ROTONDO" (+ 5,5 M€ au global, net des pièces de rechange cédées), de la reprise au rythme de 1/8 par an de la provision constituée en 2001 sur le "NGV LIAMONE" (+ 1,8 M€ en 2002) d'une reprise de 1,6 M€ de la provision de restructuration à la suite d'une réestimation de cette provision, et inversement, d'une dotation de 1,9 M€ au titre de la provision couvrant les engagements pour la mutuelle du personnel retraité de la Compagnie.

Enfin, les reprises et dotations d'amortissement dérogatoires sont neutres sur l'exercice 2002.

Au total, et après un produit d'impôt de 0,6 M€, le résultat net de la Compagnie s'élève à + 4,2 M€ après une perte de 40,4 M€ en 2001.

Ce résultat vient améliorer le poste report à nouveau qui demeure cependant négatif. Dans ces conditions, aucun dividende ne sera distribué au titre de l'exercice 2002.

2002 a été l'année du repositionnement de la SNCM. Le Projet Industriel de la Compagnie est entré en application, prenant en compte les effets du nouveau contrat de délégation du Service Public conclu avec la Collectivité Territoriale de Corse. La SNCM a su correctement résister au développement de la concurrence et à la forte baisse de ses ressources publiques.

Nous pouvons donc considérer, à fin 2002, que la SNCM est bien sur la trajectoire économique et financière de son Projet Industriel.

SOCIÉTÉ NATIONALE MARITIME CORSE MÉDITERRANÉE

Société anonyme au capital de 17 531 636,98 € - RCS Marseille B775 558 463

61, Bd des Dames - BP 1963 - 13229 Marseille Cedex 02

Tél : 04 91 56 32 00 - www.sncm.fr